

SPORT ART ÉTUDES

2022 – 2023



PRÉSENTATION

Le dispositif sport-art-études (SAE) permet aux talents de concilier un parcours scolaire ou professionnel et une pratique artistique ou sportive de haut niveau.

En choisissant l'orientation SAE, les talents suivent une formation scolaire sur mesure qui leur permet d'accéder à toutes les formations professionnelles ou supérieures futures, sans devoir renoncer à leur parcours artistique ou sportif.

CONDITIONS D'ADMISSION ET INSCRIPTIONS

Atteindre les niveaux artistiques ou sportifs requis, définis en collaboration avec les associations sportives et les écoles d'enseignements artistiques.

Pratiquer son activité artistique ou sportive au moins 8h par semaine au cycle d'orientation, et au moins 10h au sein de l'enseignement secondaire II, hors stages et week-ends.

Sur le plan scolaire, les résultats et le comportement de l'élève doivent être satisfaisants.

L'inscription s'effectue en complétant le formulaire en ligne à l'adresse **www.ge.ch/sport-art-etudes** en joignant tous les justificatifs nécessaires.

Délais d'inscription

14 janvier 2022: musique et danse (auditions en mars)

25 février 2022: sports individuels et collectifs

21 octobre 2022: école primaire, sauf pour les danseurs devant se présenter à l'audition SAE

Pour plus d'informations : www.ge.ch/sport-art-etudes

ORGANISATION

Enseignement primaire : mesures individuelles



À partir du cycle moyen (5P), les élèves pratiquant un sport individuel reconnu, la musique ou la danse à haut niveau, bénéficient d'un allègement de 4 périodes hebdomadaires au maximum afin de leur permettre de pratiquer leur activité artistique ou sportive. Deux périodes supplémentaires peuvent être accordées (sur demande de l'association cantonale) aux élèves qui consacrent plus de 17 heures à leur activité.



Horaires aménagés

Libération pour les compétitions et productions artistiques



Ce dispositif est proposé dans tous les établissements scolaires de l'enseignement primaire

Cycle d'orientation : classes spécifiques



Ce dispositif concerne toutes les activités artistiques et sportives reconnues, individuelles ou en équipe.

Les talents sont intégrés dans des classes à regroupement mixte. Ils bénéficient d'un allègement de la charge scolaire et quittent l'école 4 fois par semaine à la pause de midi pour pratiquer leur activité artistique ou sportive.



Grille horaire allégée

Libération pour les compétitions et productions artistiques

Soutien scolaire

Bilan de santé transdisciplinaire (médecin du sport, diététicien, psychologue)



Les élèves poursuivent leur scolarité dans le cycle d'orientation qui propose le dispositif SAE à proximité de leur domicile

Enseignement secondaire II : classes spécifiques et mesures individuelles



Ce dispositif concerne toutes les activités artistiques et sportives reconnues, individuelles ou en équipe.

Deux options sont possibles :

1- classes spécifiques

Elles sont constituées uniquement d'artistes et de sportifs.

Pour l'année scolaire 2022–2023, seuls les élèves de 1^{re}, 2^e et 3^e années de l'enseignement secondaire II sont concernés.

Les talents bénéficient d'un allègement de la charge scolaire : ils terminent les cours à la pause de midi 4 fois par semaine pour pratiquer leur activité artistique ou sportive.



Grille horaire allégée

Libération pour les compétitions et productions artistiques

Soutien scolaire

Bilan de santé transdisciplinaire facultatif (médecin du sport, diététicien, psychologue)



Ce dispositif est proposé dans les établissements suivants :

Collège

CECG Madame de Staël
OS proposées
Economie & Droit
Biologie & Chimie

École de culture générale

CECG Madame de Staël
Profil proposé
Santé

École de commerce

EC Nicolas-Bouvier
Profil proposé
Profil E

2- mesures individuelles

Les élèves sont scolarisés dans une classe ordinaire et émettent des souhaits pour la constitution de leur horaire scolaire. Les élèves de 1^e, 2^e, 3^e et 4^e années de l'enseignement secondaire II sont concernés.



Aménagement de l'horaire scolaire

Dispense du cours
d'éducation physique

Libération pour les compétitions
et productions artistiques

Soutien scolaire

Bilan de santé transdisciplinaire
facultatif (médecin du sport,
diététicien, psychologue)



Ce dispositif est proposé dans
les établissements suivants :

Collège et École de commerce	École de culture générale
CEC André-Chavanne	ECG Henry-Dunant
Collège pour adultes	ECG Jean-Piaget (musiciens)
Alice-Rivaz	

Les différents **centres de formation professionnelle**
sont également partenaires du dispositif SAE.

Pour les formations duales, un aménagement de l'horaire est également possible en collaboration avec les entreprises formatrices.

ATTENTION!

Certaines options scolaires ne sont pas compatibles avec le dispositif sport-art-études. Pour être maintenus dans le dispositif, les élèves doivent renouveler leur demande chaque année.

Élèves à besoins particuliers – Office médico-pédagogique

Les élèves présentant des besoins éducatifs particuliers, des situations de handicap ou des difficultés importantes d'apprentissage et de développement peuvent également bénéficier de mesures individuelles au cas par cas.

Informations sur
www.ge.ch/sport-art-etudes

Département de l'instruction publique, de la formation
et de la jeunesse (DIP)
Service écoles et sport, art, citoyenneté - SESAC
Quai du Rhône 12, 1205 Genève
T +41 (0)22 546 66 60
sae@etat.ge.ch



Le dispositif sport-art-études

UNE FORMATION SUR MESURE!